

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 82/2017**

**Objet : Budget Annexe Assainissement de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège – Arrêté des comptes de l'exercice 2016 – Vote du compte administratif**

**L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge**

**PRESENTS** : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

**POUVOIRS** : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle  
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René  
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia  
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis  
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène  
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid  
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique  
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

**ABSENTS EXCUSES** : M. DIDIER Claude

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. MARQUIER Serge, M. MAGGILOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme ESCOURROU-BERDOU Marie-Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président chargé des finances procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2016 du budget Assainissement de la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses mandatées	1 745 495,48 €
Recettes réalisées	2 082 230,96 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	336 735,48 €
Résultat N-1 (reporté)	213 758,66 €
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	550 494,14 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses mandatées	1 425 375,39 €
Recettes réalisées	1 522 284,27 €
Solde d'investissement N	96 908,88 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-45 087,36 €
Solde d'exécution d'investissement (B)	51 821,52 €

<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses	189 960,57 €
Recettes	239,96 €
Solde RAR (B')	-189 720,61 €
Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	-137 899,09 €

Après avoir présenté les résultats du budget, Monsieur le Vice-Président chargé des finances soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- **Constata** après vérification des écritures comptables auprès des services de la trésorerie, les identités de valeurs avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2016 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget assainissement de la structure ;
- **Reconnaît** la sincérité des charges et produits rattachés en section d'exploitation ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **Adopte** le compte administratif 2016 du Budget Assainissement de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège selon constatation des résultats de vote suivants :

<b>VOTE</b>			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
Section d'investissement	39	0	0
Section d'exploitation	39	0	0

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS